



AMBASSADE DE SUISSE  
EN FRANCE

C.31.22.2. - SO/md

Confidentielle

an	RV						
Datum	5.1						
Visa							
EPD		- 5. Jan. 1963					
Ref.		P. B. M. A. F. Z. O. Paris, le 2 janvier 1963.					

Monsieur l'Ambassadeur Pierre Micheli  
Secrétaire Général  
du Département politique fédéral  
Berne

Monsieur l'Ambassadeur,

1. M. Christian de Margerie a convoqué, le 27 décembre, le Conseiller économique (qui s'est fait accompagner par M. Caillat) et il lui a remis l'aide-mémoire ci-joint, de même date.

Au cours de la conversation, M. de Margerie a maintenu le point de vue que la convocation d'une Commission mixte ad hoc ne retient pas l'attention des autorités françaises. Entre autres parce qu'une réunion ou une série de réunions de ce genre ne sauraient passer inaperçues. Elles seraient interprétées par l'opinion publique des deux pays comme l'amorce d'une grande négociation sur les zones franches. Or, comme M. de Margerie me l'avait déjà dit le 13 novembre, cette question a fait couler beaucoup d'encre et elle a eu des phases presque historiques dans le passé. Les autorités françaises estiment qu'il ne faut absolument pas ouvrir une négociation officielle, alertant l'opinion publique des deux pays, si l'on n'est pas assuré d'avance de pouvoir la mener à une solution positive, donnant toute satisfaction aux deux parties.

2. Par contre, l'élément contenu dans notre note du 19 octobre, à savoir qu'il faut faire participer à l'économie genevoise la région avoisinante, semblait les intéresser.



- 2 -

A ma connaissance, cet aspect précis du problème des zones, dans sa phase actuelle, aurait été évoqué lors des conversations que M. de Margerie a eues avec vous-même, ainsi qu'avec le Président du Conseil d'Etat de Genève, cet automne.

Comme vous le voyez, le Quai d'Orsay ne refuse pas a priori d'étudier plus avant les vues que nous pourrions présenter à ce sujet. Seulement, conformément à la rigueur cartésienne bien connue de sa Section économique, rodée par douze ans de négociations "européennes", il nous demande une description étendue et détaillée de nos vues relatives à la possibilité "de faire participer à l'économie genevoise la région avoisinante".

Le Quai s'attend évidemment de notre part à des mémoranda du genre de ceux qui ont amené, successivement, à la solution des problèmes très épineux qu'a entraînés le rapprochement progressif des économies des six pays du Marché Commun. On pense donc à un exposé "de haute technocratie".

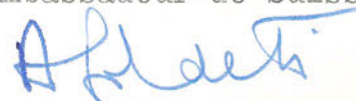
3. J'ajoute que j'ai eu l'occasion récemment de rencontrer M. Anthonioz, Député de l'Ain. Il ne s'est pas gêné de me dire, quoique très cordialement, qu'il était opposé à toute modification du statut et à toute altération de l'équilibre économique actuels dans les zones. Il a évoqué les plaintes, bien connues, relatives à la main-d'oeuvre zoniennne, attirée par les hauts salaires de Genève, ainsi qu'aux achats de propriétés en zone par les résidents de Genève, qui font monter les prix des terrains et le coût de la vie. La productivité et l'efficacité des producteurs agricoles de Genève engendreraient une certaine mauvaise humeur chez les exploitants zoniens. M. Anthonioz, qui semble suivre de très près cette affaire, m'a dit qu'il avait rencontré au Ministère de l'Intérieur un climat très contraire à toute modification du statut actuel.

- 3 -

4. Vous êtes assez bon pour me permettre d'émettre des suggestions, même parfois un peu hardies. Je me demande en effet si, la négociation prenant désormais un tour plutôt économique que juridique ou douanier, la délégation suisse ne pourrait pas s'adjoindre, le cas échéant, à l'avenir, si cette tendance se confirme, des personnes aussi compétentes que M. Olivier Long et peut-être le Professeur Jacques L'Huil-  
lier. Ils se recommandent à la fois par leurs connaissances économiques et par leur familiarité avec les problèmes genevois.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée .

L'Ambassadeur de Suisse :



1 annexe.